Après la commission de l'Union africaine, le 27 décembre 2018 (**ICI**), c'est la veille du jour de l'An, 1er janvier 2019 que Marc Ravalomanana a été averti plus directement chez lui par des représentants diplomatiques accrédités à Madagascar.

Au-delà du langage… diplomatique parlant *« d'échange sur le contexte actuel »*, le signal était on-ne-peut-plus clair pour le candidat n°25 mais aussi pour ces journalistes qui ont la velléité de suivre les traces de la radio des mille collines au Rwanda en 1994.

Ainsi ces membres de la communauté internationale ont *« appelé au respect des lois, des règlements en vigueur et des Institutions de la République ».*
Ce, bien évidemment
« pour la consolidation du processus démocratique et la stabilité de Madagascar »
. Au sortir de cette rencontre, il est indéniable que cela a profondément contrarié Marc Ravalomanana à voir son visage sur la photo d'Orange actu.

Pour en revenir à la radio des mille collines, voici son histoire effrayante mais réelle.

La Radio Mille Collines racontée en malagasy par Ismaël Razafinarivo ICI

Créée en 1993, la Radio-télévision des Mille Collines, appelée aussi Radio Mille Collines (RTLM), était la seule radio privée du Rwanda à cette époque. Elle a d'ailleurs été créée pour concurrencer Radio Rwanda, la radio nationale dont les programmes ne convenaient pas aux proches du président Habyarimana et à son parti politique (6).

La RTLM a permis aux extrémistes hutu de propager leurs appels à la haine raciale. En effet, elle fut la première à annoncer l'attentat contre le président sur les ondes. Ensuite, durant les 100 jours qui suivirent, elle a incité quotidiennement la population hutu *« à faire son travail »*, terme qui faisait référence au massacre des Tutsis. Par ailleurs, les animateurs de cette Radio ont joué un grand rôle dans le déroulement du génocide, car ces derniers signalaient aux citoyens le nom et la localisation des victimes tutsi et incitaient la population
« à effectuer rapidement son travail »
. On estime que la RTLM a contribué à la mort d'un grand nombre de personnes.

Après le génocide qui fit entre 800 000 et 1 million de personnes tuées, plusieurs journalistes qui travaillaient pour la Radio ont été accusés de complicité de génocide et de crimes contre l'humanité
. Parmi eux,
Valérie Bemeriki
, jugée pour avoir exhorté, à travers les ondes de la radio, les Hutus à éradiquer les Tutsis. Elle purge actuellement une peine de réclusion à perpétuité dans la prison centrale de Kigali.

Il y a également **Hassan Ngeze** qui a incité la population à exterminer les Tutsis. Il est tristement connu pour avoir divulgué, durant les 3 mois de génocide, les noms des Tutsis qu'il fallait éliminer. Ce journaliste a été jugé par le tribunal pénal international pour le Rwanda, le TPIR, que le Sénateur Honoré Rakotomanana a quitté sans grand honneur... Hassan Ngeze a obtenu une peine de prison à perpétuité pour incitation à la haine et crimes contre l'humanité (Source : Université de Sherbrooke au Canada).

Que Rolly Mercia et Fidèle Razara Pierre -et d'autres aussi- ne croient pas une seconde qu'ils sortiront indemnes de leurs propos mensongers et haineux ainsi que de leurs diffamations à longueur de journées sur les médias du parti Tim mais aussi du groupe RLM Communication. Tout a été -et est- enregistré depuis leur campagne basée sur des *« fraudes massives »*, lancée par Marc Ravalomanana lui-même.

S'ils ne savent pas s'arrêter, et il semble qu'ils ne s'arrêteront plus facilement, ils seront responsables d'une guerre civile annoncée car les gens des régions inondées par leurs propos aussi racistes qu'insultant ne comptent pas se laisser faire et laisser longtemps Andry Rajoelina, candidat n°13, être insulté et traité de tous les noms à longueur d'émission.

La balle n'est plus dans le camp de Marc Ravalomanana qui s'est acoquiné avec des personnages encore plus retors que lui. Bonne année pour qui alors ?

Jeannot Ramambazafy – Lundi 31 décembre 2018